Le 8 juillet 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 8 juillet 2024, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents: madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale adjointe, madame Claudia Lacharité, est également présente.

14 personnes sont présentes.

3. Adoption de l'ordre du jour 2024-07-127

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal
- 5. Rapport des comités et des activités du mois
- 6. Adoption des comptes payés et à payer
- 7. Approbation de paiement réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
- 8. Règlement 2024-06 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2016-10 de façon à introduire des normes minimales pour la zone HC-3
- 9. Mise aux normes de l'eau potable soumission pour l'étude de caractérisation écologique d'une partie du lot 5 230 742
- 10. Mise aux normes de l'eau potable soumission pour l'étude géotechnique et caractérisation environnemental phase l
- 11. Écocentre soumissions dalle de béton et mur de soutènement
- 12. Écocentre soumission pavage
- 13. Parc de la Commonwealth Plywood soumission affichage
- 14. Service incendie embauche d'un pompier
- 15. Remplacement des luminaires de rue
- 16. Luminaires de rue financement
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Adoption d'un procès-verbal 2024-07-128

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024, tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer 2024-07-129

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 177 713,66 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver les dépenses suivantes :
 - La liste des salaires du 2 au 29 juin 2024 totalisant 61 646,29 \$;
 - La liste des comptes à payer par chèque au 30 juin 2024 totalisant 32 459,14 \$;
 - La liste des prélèvements bancaires au 30 juin 2024 totalisant 19 803,31 \$;
 - Les comptes par paiement directs en date du 30 juin 2024 au montant de 62 084,91 \$;
 - La liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 30 juin 2024 totalisant 1 720,01 \$;
- D'en autoriser le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. <u>Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs</u>

2024-07-130

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	RAISON	
ARLPHCQ	130.00 \$	Camp de jour (Formation Mélika Duval Lagacé et Laurie Bouthillette)	
Catherine Basque	1 386.48 \$	Remboursement (St-Léo en famille, FN, CDJ) **663,58\$ à rembourser	
Catherine Basque (Chèque)	2 500.00 \$	St-Léo en famille (Remboursement artiste Jeudi en chanson - Brothers and sun)	
Claudia Lacharité	91.97 \$	Remboursement (St-Léo en famille)	
Duo Énergie Graphique	2 832.76 \$	Camp de jour (Chandail animateur et campeur)	
Icimédias	2 578.89 \$	Fête nationale (Publicité / programmation)	
Les productions l'imprimure	86.23 \$	Camp de jour (calendrier aux parents)	
Lise Carignan	68.80 \$	Fête nationale (Cartes de bingo)	
Location Yvalain	1 761.52 \$	Fête nationale (barrières anti-foule)	
Loblaws inc.	102.14	St-Léo en famille (Fête des voisins)	
Loisirs inc.	3 594.55 \$	Remboursement taxes foncières	
Productions nœuds papillons	747.34 \$	Fête nationale (Échassier)	
Marie-Josée Rivard	415.00 \$	St-Léo en famille (Fête des voisins)	
Vivaco	49.24 \$	Fête Nationale	
Total dépenses	16 242.78 \$		

Adoptée

8. Règlement 2024-06 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2016-10 de façon à introduire des normes minimales pour la zone HC-3 2024-07-131

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 4 juin 2024, un avis de motion du projet de règlement numéro 2024-06 modifiant le règlement de lotissement 2016-10 de façon à modifier l'article 26 a été posé;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance spéciale du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le troisième projet du règlement numéro 2024-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-10 de façon à modifier l'article 26, afin d'y insérer des normes de lotissement pour la zone **HC-3** – Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

ARTICLE 1

Modifier l'article 26 du règlement de lotissement en y remplaçant le tableau 26 « Lots intérieurs en milieu desservi selon les types d'usages et les zones » par celui-ci :

GROUPES D'USAGE	TYPES D'USAGE	SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES ET MAXIMALES		
D'USAGE		Superficie	Frontage	Profondeur
	Tout type	550 m ²	18 m	27 m
Habitation	zones H-6 et H-7			
	minimum	550 m ²	18 m	27 m
	maximum	800 m^2	18 m	27 m
	Unifamiliale jumelée	324 m²	12 m	27 m
	Multifamiliale isolée	660 m ²	22 m	30 m
	zone HC-3	660 m ²	<mark>6 m</mark>	30 m
	Maison mobile	420 m²	14 m	30 m
Commerce	Tout type	600 m²	21 m	27 m
Industrie	Tout type	1000 m²	20 m	30 m
Autre	Aucune norme applicable			

Tableau 2 Superficies et dimensions minimales des lots intérieurs en milieu desservi selon le type d'usage et selon les zones

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

9. <u>Mise aux normes de l'eau potable – soumission pour l'étude de caractérisation écologique d'une partie du lot 5 230 742</u> 2024-07-132

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser une étude préliminaire PRIMEAU pour la mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet une étude de caractérisation écologique en lien avec les travaux projetés doit être effectué;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes;

Gestizone
Synergis
Groupe Geos
Environnement CA
3000 \$, plus taxes
4238 \$, plus taxes
4985 \$, plus taxes
6350 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT les recommandations de Stantec d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit, Gestizone au coût de 3000 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'étude de caractérisation écologique d'une partie du lot 5 230 742 à Gestizone au coût de 3000 \$, plus taxes.

Adoptée

10. <u>Mise aux normes de l'eau potable – soumission pour l'étude géotechnique et caractérisation environnemental phase l 2024-07-133</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser une étude préliminaire PRIMEAU pour la mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet une étude géotechnique et de caractérisation environnemental phase I sont nécessaires;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes;

Geninovation
Englobe
Groupe Geos
28 180 \$, plus taxes
32 915 \$, plus taxes
26 350 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT les recommandations de Stantec d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit, Groupe Geos au coût de 26 350 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'étude géotechnique et caractérisation environnemental phase I à Groupe Geos au coût de 26 350 \$, plus taxes.

Adoptée

11. <u>Écocentre – soumissions – dalle de béton et mur de soutènement</u> 2024-07-134

CONSIDÉRANT que la Municipalité a comme projet de réaménager son écocentre;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour une dalle de béton et un mur de soutènement ;

CONSIDÉRANT la soumission de Les constructions Auvent inc. au coût de 113 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la Municipalité a reçu une soumission de Lambert et Grenier inc. au coût de 103 500 \$, taxes en sus, mais que ceux-ci ne sont pas équipés pour faire le mur de soutènement:

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie d'une subvention via la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'adjuger le contrat pour une dalle de béton et un mur de soutènement à Les construction Auvent inc. pour une somme de 113 000 \$, taxes en sus.

Adoptée

12. <u>Écocentre – soumission – pavage</u> 2024-07-135

CONSIDÉRANT que la Municipalité a comme projet de réaménager son écocentre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au pavage du site de l'écocentre;

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Veilleux (1990) Inc. au coût de 93 985,50 \$, taxes en sus:

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie d'une subvention via la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'adjuger le contrat de pavage de l'écocentre à Pavage Veilleux (1990) Inc. pour une somme de 93 985,50 \$, taxes en sus.

Adoptée

13. <u>Parc de la Commonwealth Plywood – soumission – affichage</u> 2024-07-136

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'un nouveau parc sur le rang 9 est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se doter d'un panneau d'interprétation et d'une affiche indiquant le parc;

CONSIDÉRANT la soumission de Les équipements AtlasBarz au coût de 7 723,45 \$, taxes en sus:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de mandater Les équipements AtlasBarz pour la production d'un panneau d'interprétation et d'une affiche 4 X 8 indiquant le parc de la Commonwealth Plywood.

Adoptée

14. <u>Service incendie – embauche d'un pompier</u> 2024-07-137

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au sein du Service incendie;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Antoine Brassard, à titre de pompier;

CONSIDÉRANT QU'une année de probation est nécessaire afin de s'assurer que le candidat a les capacités requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'embaucher, à titre de pompier, monsieur Antoine Brassard.

Adoptée

15. Remplacement des luminaires de rue 2024-07-138

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer ses lampadaires de rue par des luminaires LED:

CONSIDÉRANT QUE le dispositif LED réduit la consommation d'énergie et que ses ampoules ont une durée de vie nettement plus longue que les ampoules classiques;

CONSIDÉRANT la soumission de Nordexco Energy au coût de 81 540,29 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de DG électrique au coût de 84 881.80 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de mandater Nordexco Energy au coût de 81 540,29 \$, taxes en sus, pour le remplacement des lampadaires sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée

16. <u>Luminaires de rue – financement</u> 2024-07-139

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite financer le remplacement des luminaires de rue sur son territoire;

CONSIDÉRANT L'offre de financement de Mitsubishi HC Capital Canada pour un financement de 60 mois à un taux annuel de 8,75 %;

CONSIDÉRANT QUE le montant à financer n'est pas assez élever pour que la Banque nationale du Canada puisse soumettre une offre compétitive à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de retenir les services de financement de Mitsubishi HC Capital Canada pour un financement de 60 mois à un taux annuel de 8,75 % pour un prêt de 85 606,81 \$, soit 81 540,29\$, plus des taxes.

Adoptée

17. Période de questions 19 h 50

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

18. <u>Levée de l'assemblée</u> <u>2024-07-140</u>

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 06.

Laurent Marcotte, maire	Claudia Lacharité, <i>dir. générale adjoint</i> e